

Marchettes, fauteuils
roulants, barres
d'appui, sièges de
toilette surélevés, etc. :

Des outils pour vous aider à
vous déplacer en toute
sécurité



Ces contenus ont été élaborés par un groupe de chercheurs et de praticiens du Nouveau-Brunswick qui travaillent avec des personnes âgées. Notre objectif est d'aider les personnes âgées du Nouveau-Brunswick à s'y retrouver dans l'environnement complexe de l'information, des services, des formulaires et des ressources. Nous espérons que vous trouverez cette trousse utile.

Ce guide a été mis à jour en juin 2025.

www.stu.ca/vieillir-au-nb/

L'équipe de recherche



Michelle Lafrance,
Ashley Erb,
Janet Durkee-Lloyd et
Michelle Greason



Shelley Doucet et
Alison Luke



Catherine Bigonnesse



Karen Lake



Erin Jackson

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à l'aide de :



New Brunswick
Health Research
Foundation



Fondation de la
recherche en santé
du Nouveau-Brunswick



Droits d'auteur © Dre Michelle Lafrance 2025. Tous droits réservés. En acceptant ou en téléchargeant une copie du Guide pour distribution, vous avez le droit de reproduire et de distribuer le Guide, mais vous n'avez pas le droit d'éditer, de modifier ou de changer toute partie du Guide.

Avez-vous de la difficulté à vous déplacer (par exemple, vous déplacer dans la maison, monter et descendre les escaliers)?

Avez-vous un handicap physique?

La première chose à faire est de parler à quelqu'un qui peut vous aider!

Les personnes suivantes peuvent vous aider à trouver l'équipement adapté à vos besoins

Les ergothérapeutes et les physiothérapeutes privés

- Vous pouvez engager un ergothérapeute ou un physiothérapeute. Un ergothérapeute peut travailler avec vous pour rendre vos activités de tous les jours plus faciles. Un physiothérapeute peut vous aider à vous remettre sur pieds après une blessure ou à vous déplacer plus facilement. Si vous avez une assurance privée (par exemple, Croix bleue, Sun Life, etc.), vérifiez si ces services sont inclus dans votre régime d'assurance-maladie. Vous aurez peut-être besoin d'une note de votre médecin ou de l'infirmière qui prend soin de vous afin de confirmer que vous avez besoin de ces services. Vous avez besoin de ce document pour réclamer le remboursement des coûts auprès de votre assurance-maladie et/ou dans le cadre de votre déclaration d'impôts. Les médecins et les infirmières praticiennes factureront parfois des frais pour écrire cette note.

Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick (pour consulter un ergothérapeute ou un physiothérapeute)

- Vous n'avez pas besoin d'être référé par votre médecin ou une infirmière praticienne pour bénéficier du Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick. Vous pouvez communiquer directement avec le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick pour être orienté vers un ergothérapeute ou un physiothérapeute.
- Pour plus d'information :
 - Numéro de téléphone : **1-888-862-2111**
 - Site Web : <https://extramuralnb.ca/fr/> (ou tapez « extra-mural NB » dans Google)

Ce guide est fourni à titre informatif uniquement et ne remplace pas les conseils médicaux, juridiques ou financiers d'un professionnel. Les programmes et les informations peuvent changer au fil du temps, veuillez donc vérifier les détails auprès des services et agences mentionnés dans ce document. [Dernières mises à jour, juin 2025]

Services ambulatoires (pour voir un ergothérapeute ou un physiothérapeute)

- Selon l'endroit où vous vivez, vous pourrez peut-être consulter gratuitement un ergothérapeute ou un physiothérapeute via votre hôpital local ou votre centre de santé communautaire. Appelez l'hôpital ou le centre de santé le plus proche et demandez le service d'ergothérapie/physiothérapie pour connaître les services qui vous sont offerts. Selon l'établissement, vous n'aurez peut-être pas besoin d'une recommandation de votre médecin ou d'un autre professionnel de la santé.

Capacité Nouveau-Brunswick

- Les représentants de cet organisme peuvent vous mettre en contact avec des spécialistes (par exemple, un ergothérapeute ou un physiothérapeute), vous aider à trouver de l'aide financière et vous orienter vers de nombreux autres services et renseignements utiles.
- Pour plus d'information :
 - Numéro de téléphone : **1-866-462-9555**
 - Site Web <https://www.abilitynb.ca/?lang=fr> (ou tapez « capacité NB » dans Google)

Médecin de famille/infirmière praticienne

- Vous n'avez pas besoin d'être référé par votre médecin de famille ou une infirmière praticienne pour voir un ergothérapeute ou un physiothérapeute. Cependant, ces personnes peuvent vous aider à trouver l'un de ces spécialistes. Elles peuvent aussi vous aider à trouver d'autres services et à découvrir la cause de votre problème de mobilité.
- Si vous avez une assurance privée (par exemple, Croix bleue, Sun Life, etc.), il se peut que vous ayez besoin d'une note de votre médecin ou d'une infirmière praticienne. Vous aurez besoin de cette note pour réclamer le remboursement des coûts auprès de votre assurance-maladie et/ou dans le cadre de votre déclaration de revenu. Le médecin ou l'infirmière vous facturera parfois des frais pour écrire cette note.



Êtes-vous préoccupé par la sécurité de votre maison?

À noter : Une liste de vérification de la sécurité de votre maison peut vous aider à identifier les dangers dans votre maison et à faire des suggestions. Pour plus d'information, consultez https://nbtrauma.ca/wp-content/uploads/2021/03/TraumaNB_HomeSafetyChecklist_FR.pdf. Vous pouvez également demander une évaluation de la sécurité à domicile auprès d'un ergothérapeute.



Notes pour acheter ou louer des équipements (par exemple, marchettes, cannes, fauteuils roulants, fauteuils élévateurs, etc.) : Il y a de nombreux types d'équipements qui peuvent vous aider. Il s'agit notamment des marchettes, des cannes, des fauteuils roulants, des sièges de toilette surélevés, des sièges pour douche, des chaises qui vous soulèvent pour vous aider à sortir de votre fauteuil et des barres d'appui (par exemple, près de votre lit, dans la douche, près des toilettes), etc.



Note financière : Avant d'acheter quoi que ce soit, demandez à votre ergothérapeute si vous pouvez utiliser les équipements que vous avez peut-être déjà (par exemple, une marchette qui appartenait à un ami ou à un conjoint). L'équipement doit être adapté à votre taille, à votre poids et à vos besoins. Il est important que vous ayez le bon équipement.

Note financière : Demandez à votre médecin ou à votre infirmière praticienne de vous rédiger une ordonnance pour un équipement (comme une marchette, un fauteuil roulant ou un fauteuil élévateur) avant de les acheter, pour qu'ils puissent être déduits de vos impôts ou de votre assurance maladie privée, si votre plan d'assurance le couvre.

Note financière : Conservez vos reçus pour pouvoir les utiliser lorsque vous faites votre déclaration de revenu. Vous trouverez plus de renseignements sur la façon de réclamer ces types d'achats lors de vos déclarations de revenu ici : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4065/frais-medicaux.html> ou tapez « dépenses médicales ARC » dans Google.



Note financière : Si vous n'avez pas les moyens de payer l'équipement (par ex., un fauteuil roulant, un appareil auditif, des lunettes), vous pouvez obtenir de l'aide pour trouver du soutien financier auprès de l'un des programmes suivants :

- La Direction des services de santé du ministère du Développement social
(1-833-733-7835)
- Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick (1-888-862-2111)
- Capacité Nouveau-Brunswick (1-866-462-9555)

Note financière : Si vous avez besoin d'aide pour acheter de l'équipement, il faut vous y prendre tôt. Commencez par obtenir une note de votre médecin ou de l'infirmière praticienne qui s'occupe de vous. Vous aurez ensuite besoin d'une évaluation et d'une recommandation d'un ergothérapeute ou d'un physiothérapeute. Puis, vous aurez une période d'essai pour essayer l'équipement. Finalement, vous ferez la demande pour l'équipement. Vous pourrez ensuite commander et recevoir l'équipement. La procédure pourrait prendre deux mois ou elle pourrait prendre un an ou plus.

Pharmacies

Saviez-vous qu'il est possible d'acheter ou de louer des équipements comme les marchettes, les cannes et les fauteuils roulants, dans des pharmacies?



Note financière : La majorité des pharmacies offrent des rabais lors de « journées des aînés ». Essayez d'acheter de l'équipement ces jours-là ou demandez si vous pouvez tout de même bénéficier d'un rabais pour les aînés une autre journée.

Note financière : Certains magasins vous autoriseront à utiliser l'argent que vous avez déjà versé sur une location pour acheter un équipement. Ainsi, si vous louez une marchette et décidez que vous voulez la garder, ils déduiront le montant que vous avez déjà payé du prix d'achat.

Voici une liste d'autres programmes et services offerts au Nouveau-Brunswick. Les ergothérapeutes et les physiothérapeutes (via les services **extra-muraux**, les **Services ambulatoires**, ou embauchés en **privé**) et **Capacité NB** (indiqués ci-dessus) peuvent vous aider à déterminer les programmes et les services auxquels vous êtes admissibles et ceux qui vous conviennent. Comme il peut être très utile de travailler avec ces professionnels, les appeler est un bon début!

Prestations d'invalidité pour les anciens combattants

Avez-vous un handicap physique, ou êtes-vous un ancien combattant, un membre ancien ou actif des Forces armées canadiennes ou de la GRC, ou un conjoint ou une personne à charge?

Les prestations d'invalidité sont offertes aux anciens combattants, aux membres anciens ou actifs des Forces armées canadiennes ou de la GRC, ou à leurs conjointes ou à leurs personnes à charge respectives admissibles.

Pour plus d'information : 1-866-522-2122 (Sans frais, anglais) ou **1-866-522-2022** (Sans frais, français) Site Web : <https://www.veterans.gc.ca/fr/programmes-et-services-financiers/indemnité-en-cas-de-maladie-ou-de-blessure/prestations-dinvalidite> (ou tapez « prestations d'invalidité d'anciens combattants Canada » dans Google).

Programmes de location d'équipement Timbres de Pâques

Avez-vous de la difficulté à trouver ou à payer de l'équipement à louer? Vous pourriez obtenir de l'aide grâce aux programmes Timbres de Pâques.

Ces programmes prévoient des prêts à long terme pour les personnes qui « passent entre les mailles des autres programmes » et ne peuvent pas obtenir l'équipement et l'aide dont elles ont besoin.

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-888-280-8155**

Programme de services personnels : <https://www.easterseals.nb.ca/index.php/fr/inner-page/personal-services-program-psi> (ou tapez « Programme de services personnels Timbres de Pâques » dans Google).

Programmes de recyclage des équipements : <https://www.easterseals.nb.ca/index.php/fr/inner-page/social-development-equipment-recycle-program> (ou tapez « Programme de recyclage des équipements Timbres de Pâques » dans Google).

Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

Faites-vous partie d'une communauté inuite ou d'une Première Nation et avez-vous des problèmes de mobilité (par exemple, à vous déplacer chez vous ou monter les escaliers)? La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits peut vous aider à démarrer.

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-800-567-9604**. Site Web : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1569861171996/1569861324236> (ou tapez « santé des Autochtones » dans Google).

Croix-Rouge canadienne : Programmes de prêt d'équipement médical

Avez-vous de la difficulté à vous déplacer (par exemple, à marcher, à vous lever et à monter et descendre les escaliers) et avez-vous besoin d'un prêt d'équipement à court terme (par exemple, un fauteuil roulant, une marchette, un siège de bain, une canne, une poignée de lit, lève-personnes, etc.)?

La Croix-Rouge canadienne offre des prêts d'équipement à court terme aux personnes dans le besoin. Vous aurez besoin d'une ordonnance d'un médecin, d'une infirmière praticienne, d'un physiothérapeute ou d'un ergothérapeute pour emprunter de l'équipement dans le cadre de ces programmes.

Pour faire une demande, communiquez avec le bureau de la Croix-Rouge canadienne le plus proche de chez vous :

- Bathurst : 506-548-2824
- Campbellton : 506-759-8521
- Edmundston : 506-736-0050
- Région de Fredericton : 506-458-8445
- Grand-Sault : 506-473-5897
- Moncton : 506-863-2650
- Richibucto : 506-523-4479
- Saint John : 506-674-6200
- Tracadie : 506-395-2010
- Woodstock : 506-328-8881

Pour plus d'information sur ce programme, visitez :

soutienssociauxnb.ca/croix-rouge (ou tapez « soutiens sociaux NB prêt d'équipement Croix-Rouge » dans Google).

Programme des services de santé (gouvernement du Nouveau-Brunswick)

Est-ce que votre revenu est bas et avez-vous besoin d'aide pour trouver des équipement médicaux (par exemple, fauteuil roulant, bas de compression, appareil auditif)?

Ce programme aide les personnes à faible revenu à obtenir les fournitures et équipements médicaux dont elles ont besoin (p. ex. fauteuil roulant, appareils auditifs, vêtements de compression, fournitures pour stomies, soins de la vue).

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-833-733-7835**.

Site Web : soutienssociauxnb.ca/services-de-sante

Programme de réparation pour propriétaires aînés

Votre revenu est-il faible et avez-vous besoin d'apporter des changements à votre maison pour vous y déplacer plus facilement et plus sécuritairement (par exemple, en y mettant des rampes, des barres d'appui, un éclairage plus fort, ou des rampes d'accès)?

Ce programme sert à aider financièrement les aînés à faible revenu à apporter des changements à leur maison ou à leur appartement pour qu'ils aient plus de facilité à se déplacer.

Pour être admissible :

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Le ministère du Développement social vous classe parmi les personnes « à faible revenu » (**1-833-733-7835**).
- Vous avez de la difficulté à faire vos activités quotidiennes (vous déplacer chez vous, vous habiller, monter et descendre les escaliers, etc.).
- Vous êtes propriétaire ou locataire d'une maison ou d'un appartement.

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-833-733-7835**

Site Web : <https://www.gnb.ca/fr/sujet/famille-foyer-collectivite/logement-biens/reparation-proprietaires.html#4> (ou tapez « Programme de réparation pour les propriétaires aînés GNB » dans Google).



À noter : Si vous êtes locataire, vous aurez besoin d'un avis écrit de votre propriétaire pour que les changements soient approuvés. Il vous faut obtenir cet avis avant de commencer le processus de demande.



Autorisations et pancartes de stationnement pour les personnes handicapées

Avez-vous un handicap physique et avez-vous besoin d'une autorisation ou d'une pancarte (affiche suspendue à la fenêtre de votre véhicule) de stationnement pour votre véhicule?

Vous pouvez obtenir une pancarte de stationnement temporaire ou permanente, que vous pourrez attacher à la fenêtre de votre véhicule pour pouvoir vous stationner sur les places de stationnement désignées proches des bâtiments.

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-888-762-8600**

Pour appliquer : <https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/b/1000/CSS-FOL-78-9300B.pdf> (ou tapez « demande de permis de stationnement pour personne handicapée GNB » dans Google).

Une partie du formulaire de demande doit être remplie par votre médecin, infirmière praticienne, ergothérapeute ou physiothérapeute. Une fois le formulaire rempli, envoyez-le par courriel ou apportez-le à un centre de service du Nouveau-Brunswick pour obtenir votre pancarte.

Remise d'impôt pour les véhicules spécialement équipés des personnes handicapées

Avez-vous de la difficulté à vous déplacer ou un handicap physique, et avez-vous acheté un véhicule au Nouveau-Brunswick?

Si tel est le cas, le gouvernement provincial remboursera la portion provinciale (10 %) de la TVH :

- Votre véhicule a l'équipement nécessaire pour qu'un fauteuil roulant ou un scooter puisse y entrer (par exemple, élévateur hydraulique).
- Votre véhicule est équipé de fonctions de contrôle de la conduite (par exemple, contrôles manuels, dispositifs de direction, etc.) qui vous aideront à utiliser votre véhicule (ne comprend pas de nœuds de trémies).
- Votre véhicule n'est pas exploité par une personne qui gagne de l'argent en utilisant votre véhicule.
- Vous ne pouvez pas obtenir un autre crédit ou rabais de TPS / TVH en lien avec l'achat de votre véhicule.

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-800-669-7070**

Pour appliquer : <https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/b/1000/CSS-FOL-HST-R-02B.pdf>

Programme de véhicules adaptés (par Capacité NB)

Votre véhicule a-t-il besoin d'accessoires fonctionnels (par exemple, de rampes) pour faciliter votre conduite, votre entrée et votre sortie?

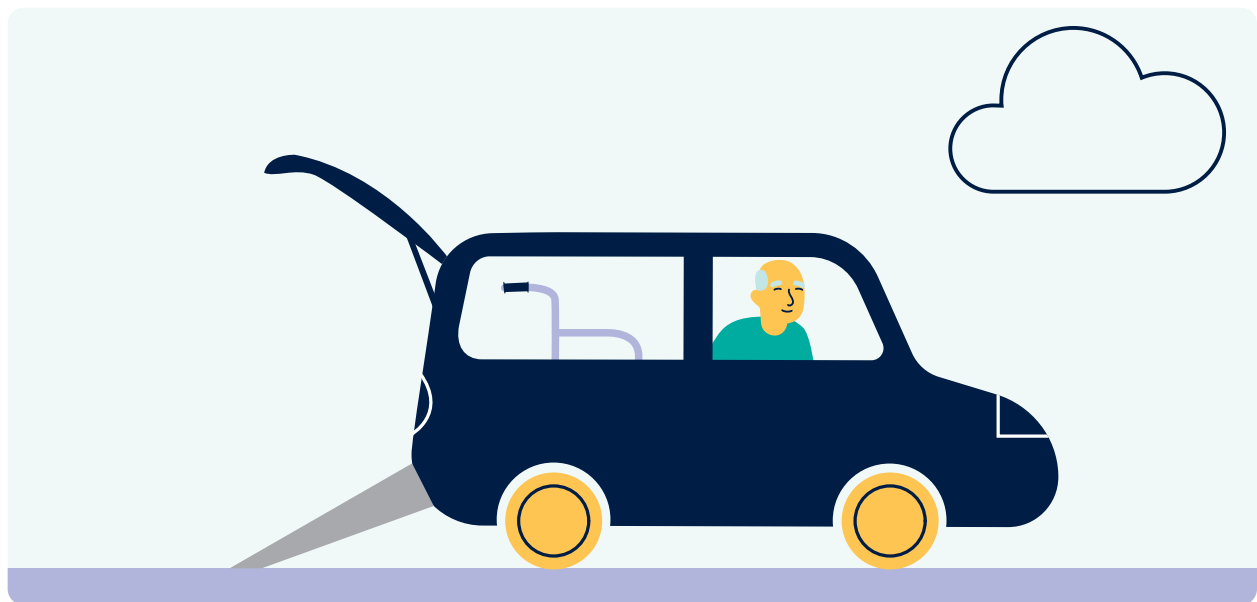
Ce programme offre une aide financière allant jusqu'à 80 % du coût d'installation de fonctions d'accessibilité au véhicule, jusqu'à concurrence de 8 000 \$. Vous pouvez renouveler cette aide financière tous les huit ans.

Exemples de changements qui peuvent être admissibles à votre véhicule :

- Ascenseurs et rampes pour fauteuils roulants
- Équipement pour monter dans un véhicule (tel qu'un siège de transfert)
- Modifications du toit, du sol et des portes (uniquement si nécessaire pour faciliter l'accessibilité)
- Ascenseurs pour fauteuils roulants et scooters
- Équipement de conduite (nécessite une évaluation, une formation et de nouveaux tests)
- D'autres fonctionnalités non répertoriées ci-dessus peuvent également être prises en compte

Pour plus d'information ou de renseignements téléphonez : **1-866-462-9555**.

Pour plus d'information : soutienssociauxnb.ca/vehicules-adaptes (ou tapez « Programme de véhicules adaptés Capacité Nouveau-Brunswick » dans Google).



Programme de réadaptation en déficience visuelle

Est-ce que votre quotidien est affecté par des problèmes de vision?

Réadaptation en déficience visuelle Nouveau-Brunswick offre des services que vous pouvez obtenir de deux façons :

1. Une consultation chez un professionnel de la santé : un médecin de famille, une infirmière praticienne, un ophtalmologue, un optométriste, un travailleur extra-mural ou un autre professionnel de la santé peut vous référer.
2. Accès direct : Si votre vision baisse, vous pouvez communiquer directement avec l'un des quatre bureaux de Réadaptation en déficience visuelle de la province :
 - Bathurst : **506-546-9922**
 - Région de Fredericton : **506-458-0060**
 - Moncton : **506-857-4240**
 - Saint John : **506-634-7277**



Pour plus d'information sur le Programme de réadaptation en déficience visuelle :
soutienssociauxnb.ca/deficience-visuelle (ou tapez « Programme de réadaptation en déficience visuelle de Soutiens sociaux NB » dans Google).

Perte auditive

Avez-vous des problèmes d'ouïe?

Si tel est le cas, vous pouvez passer un test auditif en :

- Prenant rendez-vous avec votre médecin de famille ou une infirmière praticienne. Cette personne pourra vous orienter vers un audiologiste qui se spécialise dans la perte auditive.
- Vous pouvez aussi choisir de trouver vous-même un audiologiste. Beaucoup d'audiologistes ont un bureau privé, que vous trouverez en appelant le **4-1-1**.
- Les appareils auditifs ne sont pas couverts par l'assurance-maladie. Certaines compagnies d'assurance privées (par exemple, Croix bleue, Sun Life, etc.) offrent parfois une couverture dans le cadre de leurs plans. Si vous avez une assurance privée, vérifiez auprès de votre fournisseur.

Certaines aides financières sont disponibles pour les personnes à faible revenu. Si vous êtes actuellement client du ministère du Développement social (par exemple, vous avez une carte d'assurance-maladie de ce ministère), vous pourriez avoir droit à une aide financière pour un appareil auditif. Vous trouverez plus d'information à ce sujet en appelant au **1-833-733-7835**, en ligne, à : soutienssociauxnb.ca/services-de-sante.

